

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Mercredi 9 mars 2016

Compte-rendu

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'École de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga représentée par Madame Florence Denjean-Daga, Monsieur Gérard Piquemal,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Monsieur Florian Monnard, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand, Madame Nicole Muray,

Collège F : Usagers.

Madame Assia Bouchark, Madame Lolita Colomba, Monsieur Mickael Idrac, Madame Léa Méry représentée par Madame Claudie Pilloy, Monsieur Florian Monnard, Monsieur Olivier Ourmières-Montel, Madame Claudie Pilloy, Madame Mélanie Rousseau représentée par Monsieur Mickael Idrac,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapuisat représenté par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Anne-Marie Filho, Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Maryse Quéré,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz représentée par Madame Lolita Colomba,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé, Madame Anne Fraïsse, Monsieur Fabrice Lorente représenté par Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Emmanuel Roux représenté par Madame Marielle Cadopi,

Invités présents à la séance.

Le Recteur de l'académie de Montpellier,

Monsieur Éric Favard, Monsieur François Jimenez, Madame Christine Haas-Fraïle, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Christian Lavergne, Monsieur Trung Tran, Monsieur Jean-Paul Udave.

Équipe Permanente : Wafa Issartel, Marguerite Taule

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Madame Louise Nyssen se porte volontaire.

1- Approbation du PV du Conseil d'École du 16 décembre 2015

Des modifications sur le PV du 16 décembre 2015 sont demandées :

- Préciser page 2 « Madame Cadopi excuse Madame Colomba, Monsieur Idrac et Monsieur Monnard, trois élus étudiants retenus par un examen ce jour »;
- Remplacer page 2 « Madame Muray ajoute que les heures supplémentaires ne sont pas prises en compte » par « Madame Muray demande pourquoi les administratifs ne bénéficient d'aucune considération financière » ;
- Ajouter page 3 « Madame Denjean-Daga souhaiterait que le budget soit plus détaillé » ;
- Ajouter page 6 « Madame Denjean-Daga regrette que le système EAP ne cible que les disciplines Anglais, Lettres et Mathématiques et ne corresponde pas à un pré-recrutement. »

Madame Cadopi propose de passer au vote, en prenant en compte toutes les modifications.

• **Vote sur le procès-verbal du 16 décembre 2015, avec les modifications :**

30 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 30

Le PV du Conseil d'École du 16 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2- Avis sur les conventions COMUE/Université pour ce qui concerne l'ESPE

Monsieur Iung présente la convention UPVM3/COMUE pour le compte de l'ESPE.

La présente convention a pour objet de définir les modalités relatives aux allègements d'enseignement du directeur-adjoint de l'ESPE et des responsables des unités de formation, personnels de l'UPVM3.

Monsieur Augé indique qu'aujourd'hui il n'y a pas de convention avec l'UM, car le texte-même n'est pas finalisé. Le projet de convention par l'UM allait au-delà de la compensation des décharges de services. La logique du budget-projet est de permettre au Ministère de réattribuer les moyens en proportion des moyens apportés.

Dans le budget-projet, la part de l'UM est de 85%, il faudrait :

- Reverser aux établissements, en respectant les proportions du budget-projet ;
- Décider quelles sont les activités qui doivent être conduites par l'ESPE et définir ce qui est strictement nécessaire

Monsieur Augé propose qu'il y ait une discussion plus globale sur les reversements qui sont attribués par les établissements.

Monsieur Iung indique que depuis des mois il demande que le comité de suivi se réunisse pour traiter de la question.

Le Recteur de l'académie précise qu'il convient de faire une remise en perspective. Nous avons un dispositif de formation des enseignants qui est particulièrement satisfaisant, mais avec un problème de gouvernance.

Les personnels de l'IUFM, qui était une école intégrée, ont été intégrés dans une nouvelle composante en septembre 2013, la Faculté d'Éducation de l'UM. Cette composante intègre un ensemble de moyens donné par l'Etat au titre d'une politique de site, l'UM, ce qui explique son importance dans le budget-projet. La DGESIP estime que nous devons mener à terme les engagements que nous avons pris et qui ont été votés. Ce budget qui a suscité de larges débats a été voté au Conseil d'École de l'ESPE-LR et par le Conseil dans le cadre d'une ESPE portée par la COMUE : les actions proposées dans ce budget ont donc été validées.

Nous devons travailler à notre feuille de route sur la question de la gouvernance. Aujourd'hui l'UM ne présente pas de convention, parce qu'il n'y a pas d'accord, mais cela n'empêche pas de fonctionner.

Il faut résoudre la question de la gouvernance globale car nous avons bientôt rendez-vous pour l'accréditation, tout en rassurant les personnels de la FDE, personnels de l'UM.

Monsieur Augé ajoute que le budget n'était pas présenté de façon satisfaisante, bâclé et injustifié, ce qui explique sa non-participation au vote, sans voter contre.

Monsieur Augé souhaite que soit d'abord reversé aux établissements la part qui leur revient et qu'on discute après des missions de l'ESPE dans l'intérêt de l'ESPE, des établissements et des dépenses publiques.

Le Recteur de l'Académie de Montpellier répond que nous connaissons la position de chacun, la DGESIP et le Ministère ont bien dissocié la clause de revoyure du portage par l'UM. Quant au budget, il convient d'en préciser le contenu. Il n'était pas question de donner seulement *quibus* au budget tel qu'il était présenté mais, dans sa présentation en séance, le Directeur de l'ESPE a bien précisé les choses, en justifiant chaque enveloppe.

Le budget-projet de l'ESPE est de 22 millions d'euros ; que l'ESPE puisse gérer en propre 200000 euros dans cette phase transitoire n'est pas trop demander.

Nous devons rester dans une dynamique qui nous mène rapidement à d'une part définir la convention avec l'UM, d'autre part préparer l'accréditation.

Madame Cadopi rappelle qu'il n'y avait pas eu de vote contre le budget. La répartition méritait un raffinement, mais elle a été approuvée telle quelle.

Madame Cadopi propose de mettre au vote la convention UPVM3/COMUE pour le compte de l'ESPE :

• Vote sur la convention UPVM3/COMUE pour le compte de l'ESPE :

30 votants :

Ne prend pas part au vote : 8, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 22

La convention UPVM3/COMUE pour le compte de l'ESPE est approuvée par le Conseil d'École avec 22 voix.

Monsieur Lung souligne qu'il y a une contrainte sur le calendrier des conventions parce que la COMUE entre en période électorale. Il y a un Conseil d'Administration de la COMUE le 22 mars et le prochain sera au mois de septembre.

Le Recteur de l'Académie de Montpellier précise qu'on essaie d'organiser les élections au Conseil de la COMUE avant l'été, tout en dissociant ces élections de celles des universités.

3- Informations relatives à la charte de l'évaluation des formations de l'ESPE

Madame Cadopi souligne que l'on ne procédera pas au vote aujourd'hui, il s'agit seulement d'une information. Le Conseil d'École sera amené à valider le processus d'évaluation *in fine*.

Monsieur Iung précise que le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique a pour mission de proposer une démarche qualité. L'évaluation des formations est la première étape de sa mise en œuvre.

Le COSP se réunira le vendredi 18 mars pour discuter et donner son avis sur la charte de l'évaluation des formations.

Madame Quéré demande s'il y'aura un spécialiste dans le groupe, sachant que l'élaboration d'un questionnaire est un processus difficile. En effet, il faut quelqu'un qui maîtrise les questions techniques.

Monsieur Iung répond que la présidente du COSP a déjà travaillé sur l'élaboration des questionnaires.

Madame Cadopi indique qu'il y a 3 points à souligner :

- Le groupe de travail lui semble pléthorique ;
- D'autres évaluations ont déjà été faites dans d'autres académies, il faut oser demander ;
- Il faut bien réfléchir à la façon dont on va recueillir les données et les analyser pour pouvoir en tirer des pistes d'amélioration.

Monsieur Iung indique que le Réseau des ESPE travaille aussi sur ce dossier. Il essaie d'établir un référentiel des formations MEEF. L'idée est de donner à nos tutelles (en particulier à l' HCERES) fin 2016 ce qui paraît pertinent à analyser dans nos formations.

Monsieur Idrac demande si les maîtres d'accueil temporaires sont pris en compte. De plus y'aurait-il un item sur les environnements matériels et numériques ?

Madame Colomba demande pourquoi les M1 et les T1 ne sont pas concernés.

Monsieur Iung répond que cela sera fait l'an prochain, il est difficile de tout traiter cette année. Pour les T1, la difficulté est que nombre d'entre eux auront quitté l'académie. Pour les autres, il existe un fichier du mouvement académique.

Monsieur Rosenzweig dit qu'il faut identifier les personnes qui ont été FSTG l'an dernier et qui sont encore dans l'académie.

Madame Denjean-Daga dit que pour les T1 il existe un fichier qui répertorie les mouvements inter-académiques.

Le Recteur de l'Académie de Montpellier dit qu'il convient de le faire pour avoir une perspective historique pour regarder comment les retours évoluent au regard des décisions que nous prenons au fur et à mesure.

Madame Lefebvre-Tournier indique que ce qui pourrait poser problème c'est le taux de réponse qui est naturellement inférieur à 10%.

Monsieur Iung dit que la stratégie est de profiter de l'investissement des élus de ce Conseil pour qu'ils mobilisent leurs camarades. Une réunion avec les délégués des différents parcours sera programmée.

Madame Pilloy indique que pour avoir un taux de réponse élevé, il faudrait faire remplir le questionnaire sur papier pendant un temps de cours, mais au mois de mai, il n'y aura plus beaucoup d'étudiants.

Monsieur Iung répond qu'on a pensé le faire pendant le tronc commun, mais le traitement papier risque d'être trop lourd.

Madame Villecourt précise que cette évaluation est intéressante et indispensable. Il faut questionner les étudiants y compris les T1, pour lesquels l'aspect subjectif sera apaisé.

Madame Villecourt dit être optimiste sur l'implication des personnes, mais il faut une adhésion forte :

- Il faudrait analyser l'impression qu'ils ont d'une dissociation entre la formation sur le terrain et la formation universitaire alors que la formation doit constituer un tout ;
- Il faut bien calibrer l'évaluation, il est important que tous les gens qu'on va questionner se retrouvent dans le questionnaire ;
- Il faudrait mettre en avant que l'objectif est d'améliorer ;
- Il faudrait faire cette enquête en ligne.

Madame Denjean-Daga dit qu'il y a une réelle concertation pour mettre en place cette enquête, mais qui va réaliser ce traitement de données ? Il faut associer à ce traitement de données les étudiants qui ont participé à l'élaboration, ainsi que les deux conseils (COSP et CE). Ceci devrait figurer dans la charte.

Monsieur Iung répond qu'une première analyse consiste à éliminer les commentaires libres, déplacés... Puis sera faite une analyse plus fine des résultats.

Madame Denjean-Daga estime que le calendrier sera trop serré pour y associer les étudiants jusqu'à la fin.

Le Recteur de l'Académie de Montpellier souligne que, compte tenu du contexte, il faut apprécier l'engagement du directeur de l'ESPE de nous faire une proposition qui n'ajourne pas cet aspect indispensable, alors qu'il aurait pu l'ajourner faute de personnels et de moyens.

Monsieur Iung ajoute qu'aucune université n'a les résultats immédiatement mais environ 3 mois après. Monsieur Favard dit que ce qui devrait intéresser les étudiants, c'est ce qu'on va faire avec les résultats.

Madame le Recteur dit que les résultats se feront ressentir dans la durée, dans la comparaison d'une année à une autre.

Monsieur Rosenzweig souhaite revenir sur ce qui est intéressant à demander pour apprécier la qualité et le caractère perfectible de la formation. Sans entrer dans les détails, ce questionnaire pourrait nous permettre d'apprécier la qualité de la préparation au concours, le caractère coopératif entre les universités et le monde professionnel. Il faut estimer le caractère intégré de la formation M1-M2 dans un parcours de professionnalisation qui va de la Licence à l'exercice du métier.

4- Informations du Directeur

➤ Augmentation du nombre des fonctionnaires-stagiaires

Monsieur Iung indique qu'il y aura, l'an prochain, une augmentation brutale avec un doublement du nombre de fonctionnaires stagiaires dans le premier degré.

Madame le Recteur souligne qu'il s'agit d'une augmentation significative, et non brutale. Nous nous retrouvons être la troisième académie la mieux dotée en emploi de toute la France après Créteil et Versailles. Nous sommes accompagnés au-delà de la dynamique démographique parce que le ministère prend en compte le besoin d'accompagnement particulier au regard du cumul des difficultés sociales, culturelles, économiques qui touchent l'ensemble de l'académie.

Nous avons déjà vécu un nombre pléthorique de stagiaires dans le premier degré, quand nous avons dû cumuler deux concours (concours normal et concours exceptionnel). Nous avons su faire. Il y a certes une grande complexité pour réaliser cet exercice, il convient de se mobiliser de manière collégiale et plurielle. Il a été demandé au Secrétaire Général de l'académie l'accompagnement nécessaire dans ce contexte particulier. Cette phase est transitoire jusqu'en 2017.

- Réunion « Équipe Plurielle » : 18 mai 2016
- Démarche qualité

Monsieur Iung souhaite, avant les vacances universitaires, qu'une charte concernant le fonctionnement des équipes pédagogiques plurielles soit proposée au conseil.

Dans le cadre de la démarche qualité, Madame le Recteur dit qu'il faudrait connaître le volume horaire très précis des différents types d'interventions dans les maquettes.

Madame Quéré demande si le colloque qui devait se tenir à la rentrée est encore maintenu.

Le Recteur de l'Académie de Montpellier répond que le projet n'est pas maintenu tel quel, mais il faudrait que l'ESPE fasse se rencontrer l'ensemble des acteurs, y compris, à travers la recherche et les innovations.

La séance se termine à 11h58.

Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

9 mars 2016

Ordre du jour

- 1- Adoption du PV du conseil du 16/12/15
- 2- Avis sur la convention COMUE/UM3 pour ce qui concerne l'ESPE
- 3- Information relative à la charte de l'évaluation des formations de l'ESPE-LR
- 4- Autres Informations du directeur

Demande de modification Page 2

Remplacer « Madame Muray ajoute que les heures supplémentaires ne sont pas prises en compte » par « Madame Muray demande pourquoi les administratifs ne bénéficient d'aucune considération financière ».

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités relatives aux allègements d'enseignement du directeur adjoint de l'ESPE et des responsables d'unité de formation.

Article 2 : Modalités

Le Directeur adjoint de l'ESPE, enseignant-chercheur de l'UPV, bénéficie d'un allègement d'enseignement pris en charge par l'ESPE de 64 HETD. Les responsables d'unité de formation, enseignants-chercheurs ou enseignants de l'UPV, bénéficient d'un allègement d'enseignement de 32 HETD chacun, éventuellement fractionnable par semestre dans le cas où la fonction est partagée entre 2 responsables.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie, l'ESPE s'engage à verser à l'UPV, sur présentation de facture, le montant correspondant aux allègements d'enseignement en HETD au taux réglementaire en vigueur majoré des cotisations sociales obligatoires.

Une annexe financière précisera les noms et fonctions des personnes concernées.

Information : Mise en place de l'évaluation des formations de l'ESPE

L'un des objectifs de l'année 2016 est de mettre en place une démarche qualité au sein de l'ESPE.

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique a pour mission de proposer une démarche qualité. L'évaluation des formations est la première étape de sa mise en œuvre. Le COSP se réunit vendredi 18 mars pour discuter et donner son avis sur la charte de l'évaluation des formations.

Information : Mise en place de l'évaluation des formations de l'ESPE

Pourquoi mettre en place une évaluation des formations maintenant ?

- Pour améliorer les formations
- C'est devenu indispensable après deux ans et demi (pour les M1) ou un an et demi (pour les M2) de fonctionnement des formations... certaines formations sont plus récentes : cette année, nous avons dû gérer la population nouvelle des FSTG ayant déjà un M2 MEEF.
- Plus tôt, nous n'avions pas encore assez de recul pour la réaliser.
- Une fois l'évaluation réalisée (mai-juin), puis analysée au niveau de l'ESPE (octobre) puis discutée au niveau des UF et parcours, nous pourrons organiser un conseil de perfectionnement et acter des évolutions pour l'année universitaire 2017/18
- Obligation réglementaire : l'Etat demande le compte rendu des conseils de perfectionnement dans chaque enquête annuelle.

Objectifs et calendrier

1. Fixer le cadre de l'évaluation des formations par l'ESPE via une charte.
2. Réaliser cette année auprès des M2 et des formateurs une première enquête, l'analyser puis la confier aux équipes pédagogiques pour faire des propositions d'évolution qui seront soumises au conseil de perfectionnement.
3. Réaliser en parallèle une charte qui fixe les principes de fonctionnement des masters et Diplômes d'Universités dans un cadre pluriel.
4. Calendrier prévisionnel de l'adoption des chartes relatives à la mise en place d'une démarche qualité à l'ESPE-LR
 - Avril : Adoption de la charte de l'évaluation
 - Mai : Adoption de la charte de fonctionnement des masters MEEF et des DU « Parcours adaptés »

Depuis 1992, le cadre légal définissant les diplômes prévoit la mise en œuvre d'évaluations régulières des formations. **Au-delà de l'obligation réglementaire, l'objectif de l'évaluation est de permettre d'identifier les points forts et les points faibles des formations dispensées et de veiller au bien-être de tous les acteurs. Elle vise une amélioration qualitative et progressive afin de favoriser la réussite des étudiants. Elle est également conçue pour soutenir et accompagner le développement des innovations pédagogiques.** Elle permet de faire apparaître les éléments d'appréciations d'une formation dans une perspective d'amélioration du service public d'enseignement supérieur rendu à l'utilisateur.

En concertation avec les universités de l'académie, l'ESPE-LR s'engage dans cette démarche en tenant compte des spécificités des diplômes qu'elle porte (4 mentions de master MEEF et des Diplômes d'Université « Formation adaptée » destinés aux fonctionnaires stagiaires non-inscrits en M2 MEEF) et en réalisant des évaluations non seulement auprès des étudiants mais aussi auprès de tous les acteurs de la formation qu'ils soient universitaires (enseignants chercheurs, PRAG, temps partagés,...) ou personnels de l'Education Nationale (PEMF, PFA, inspecteurs, chefs d'établissement ,...). **Le processus d'évaluation sera lancé en 2016 dans un périmètre restreint aux étudiants des M2 (lauréats ou non) et des Diplômes Universitaires « Formation adaptée », ainsi qu'aux formateurs. Il sera pleinement mis en place à partir de 2017 en envisageant de s'adresser également aux anciens fonctionnaires stagiaires en poste.**

Permettre aux étudiants de mieux réussir leur formation et leur entrée dans le métier et réduire les situations d'échec sous toutes les formes ne peut se faire sans une connaissance fine des conditions d'apprentissage et des difficultés potentielles ou réelles que rencontrent les étudiants, pendant leur formation initiale comme au cours des trois premières années d'entrée dans le métier. Le retour qu'ils peuvent faire sur leur expérience étudiante participe à l'identification des facteurs favorisant leur réussite, ainsi que l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ESPE.

Ce processus a également pour finalité de permettre à tous les personnels de mieux réussir dans leurs missions au travers en particulier de l'optimisation du travail en équipes plurielles.

L'équipe plurielle regroupe tous les acteurs d'un parcours : enseignants-chercheurs, PRAG, temps partagés, PEMF, PFA, inspecteurs, chefs d'établissement, enseignants en établissement, ... Leur variété est un atout s'ils coordonnent leur action auprès des fonctionnaires stagiaires.

L'évaluation des formations repose sur la participation active de tous les acteurs de la relation pédagogique (les étudiants et tous les formateurs, y compris les tuteurs terrain). Le résultat des évaluations encourage le dialogue entre les acteurs de la formation et contribue à une meilleure coordination des équipes pédagogiques plurielles.

L'efficacité de ce dispositif d'évaluation suppose une démarche de construction collégiale impliquant tous les acteurs de la formation des étudiants ainsi que les étudiants eux-mêmes

- **favoriser des évolutions afin d'améliorer la qualité des formations**
- **contribuer au dialogue entre les étudiants et tous les acteurs de la formation**
- **favoriser la communication au sein des équipes plurielles**
- **améliorer la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs de la formation.**

Conformément aux statuts de l'ESPE-LR (Article 6.2), le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique a la mission de proposer les conditions de mise en œuvre de l'évaluation des formations. Il veille au respect de cette charte et des principes énoncés ci-dessous. La synthèse des résultats des évaluations sera présentée au COSP. Le président du COSP (ou son représentant) est associé à tous les travaux concernant les évaluations.

Collégialité : tous les acteurs de la relation pédagogique (les étudiants, tous les formateurs) pourront participer au processus de conception et réalisation de l'évaluation des formations.

Anonymat : l'anonymat est garanti à toutes les personnes répondant aux enquêtes rentrant dans le cadre des évaluations des formations. Les questions ne peuvent donc faire apparaître le nom d'une personne comme aucune personne ne peut être citée dans un document d'évaluation.

Respect des personnes et de l'institution : au-delà de l'anonymat, le respect des personnes et de l'institution s'impose. Les injures, remarques dégradantes, propos contraires aux valeurs... conduisent à la nullité du document d'évaluation. Tout manquement à cette obligation conduit à l'annulation et à la destruction du document concerné.

Obligation de confidentialité : les éléments d'évaluation sont à usage de travail et ne peuvent être portés à la connaissance des membres extérieurs des instances de travail internes de l'ESPE-LR. Seuls les documents d'analyse et de synthèse approuvés par les conseils de l'ESPE-LR peuvent être diffusés.

L'évaluation réalisée par l'ESPE est transversale et vise à évaluer la cohérence de la formation sur les deux années et son adéquation avec les objectifs des masters MEEF et avec le référentiel des compétences des enseignants et CPE. Elle porte en particulier sur :

- L'organisation et déroulement de l'année, charge de travail au cours de l'année ;
- La cohérence pédagogique de la formation au niveau des deux années de master ;
- La mise en œuvre de l'alternance intégrative comme source de développement professionnel ;
- Le rôle et la place du stage dans la formation (formes, supports, périodes, durées, etc.) ;
- Le développement des compétences du référentiel des professeurs et CPE ;
- La préparation aux concours de recrutement ;
- L'adéquation entre les méthodes pédagogiques adoptées et les objectifs de la formation ;
- L'apport de la recherche dans la formation. Apport du mémoire (ou TSR) pour le développement professionnel ;
- Le fonctionnement des équipes plurielles ;
- La diffusion de l'information au sein de l'ESPE-LR auprès des étudiants et de tous les acteurs de la formation.

Projet de Charte de l'évaluation des formations

5- Mise en œuvre de l'évaluation

- Chaque année, un dispositif d'évaluation est proposé par le COSP.
- L'ESPE-LR est responsable de la réalisation de l'évaluation des formations qu'elle porte (4 mentions de l'ESPE-LR et Diplômes d'Universités « Formations Adaptées » ouverts aux fonctionnaires stagiaires). L'évaluation est réalisée sous la responsabilité du directeur et mise en œuvre par le directeur adjoint chargé des affaires générales.
- Un groupe de travail coordonné par le directeur adjoint chargé des affaires générales accompagne la mise en œuvre de l'évaluation des formations. Il est constitué du président du COSP, des directeurs adjoints de l'ESPE et des chargés de mission de l'ESPE-LR, du délégué académique à la formation, du délégué académique à la pédagogie, d'un DASEN (ou son représentant), des responsables des unités de formation, des responsables de mention, de 6 représentants du conseil d'Ecole au maximum (dont 3 élus étudiants) et de 4 représentants du COSP au maximum. Les responsables de parcours le souhaitant peuvent participer à ce groupe de travail.
- Le questionnaire est élaboré par ce groupe de travail.
- Une fois la période d'enquête terminée et un premier traitement des données réalisé au niveau de l'ESPE-LR, les résultats sont portés à la connaissance des responsables de parcours par l'intermédiaire des responsables d'Unités de Formation. Les responsables de parcours puis le bureau de chaque UF doivent ensuite se réunir pour analyser les résultats de l'enquête et formuler leurs conclusions et leurs éventuelles actions d'amélioration. La direction de l'ESPE fait une synthèse des retours qui sera présentée au COSP puis au conseil d'Ecole. Ses conclusions seront soumises au conseil de perfectionnement de la mention. Ces résultats sont transmis aux universités partenaires et au rectorat.

Projet de Charte de l'évaluation des formations Annexe 1- Cibles de l'évaluation en 2016 et calendrier de mise en œuvre en 2016.

En 2016, une évaluation auprès des étudiants sera réalisée en mai ainsi qu'en juin à destination des formateurs. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 18 mars 2016 : réunion du COSP, discussion et avis sur la charte.
- Avril 2016 : réalisation du questionnaire par le groupe de travail
- Mai 2016 : enquête auprès des étudiants.
- Juin 2016 : enquête auprès des formateurs.
- Septembre 2016 : rendu des enquêtes auprès des responsables d'UF et des responsable de parcours.
- Novembre 2016 : présentation aux conseil des conclusions des évaluations.
- Fin année 2016 ou début 2017 : réunion des conseils de perfectionnement des masters MEEF.

- **Augmentation du nombre de FSTG dans le 1^{er} degré**
- **Déplacement du Tronc Commun (M1) du 2nd degré du mercredi AM au vendredi AM**
- **Réunion « Equipe plurielle » : 18 mai 2016**
 - **Accompagnement des stagiaires (M1 et M2)**
 - **Bilans sur les parcours adaptés, en particulier pour les titulaires d'un M2 MEEF**
 - **Bilan sur les mémoires et TSR**
- **Organisation le 1^{er} juillet 2016 à Paris : mémoire en 180s (sur proposition de la DGESCO)**
 - 1 mémoire par ESPE présenté à Paris le 1^{er} juillet
 - 4 mémoires sélectionnés par l'ESPE qui seront mis en ligne sur le site de la DGESCO
- **Publication d'un rapport parlementaire sur la loi de juillet 2013 (13 octobre 2015)**
- **Le prochain conseil traitera des autres textes qui mettront en place une démarche qualité de notre ESPE. L'objectif étant qu'avant les vacances universitaires, tous les textes soient adoptés et diffusés.**